



**Compte rendu CGT du CHSCT Ministeriel extraordinaire 13 novembre  
2020 sur la situation sanitaire**  
**Mandatés CGT : Isabelle Lepa, Fabrice Brucker, Joan Chaussade,  
Thierry Pialla**

**présidé par Emilie Piette, SG du ministère**

**Déclaration préalable de la CGT :**

Mme la présidente du CHSCT M , Mesdames et Messieurs , chers collègues , chers camarades ,

La situation sanitaire actuelle justifie la tenue régulière de CHSCT M, et sa convocation aujourd'hui.

Les agents doivent être protégés des risques de contamination de la Covid 19, c'est de la responsabilité du ministère, comme c'est la responsabilité de tout employeur public ou privé de protéger les travailleurs sous sa responsabilité.

Devant la saturation de l'hôpital le gouvernement a fait le choix de restreindre les libertés publiques aux nécessités de la vie courante ( soins , courses de premières nécessité ), à l'école jusqu'au lycée, et à l'activité professionnelle.

Ce nouveau confinement à durée déterminée dont l'échéance s'éloigne à mesure qu'on s'y approche touche directement et de plein fouet les activités de loisirs, de culture, les bars et les restaurants .

Les contacts humains, les loisirs, les activités en sociétés, le petit café en terrasse sont des activités considérées comme suspectes et dangereuses.

Les derniers hommages aux défunts et la liberté de croyance sont cantonnés, réglementés.

Seule l'activité productive est autorisée : métro , boulot , dodo.

Le consentement et la pédagogie sont considérés comme de la naïveté , la défiance des autorités vis-à-vis de la population est totale.

Comment s'étonner alors de la réciprocité ?

La répression , marque de fabrique de cette mandature, est présentée par les autorités comme une nécessité , accusant la population par son soi-disant mauvais comportement d'être responsable de la situation , pour mieux masquer l'incurie et l'impréparation.

La situation sanitaire ne tient, à nouveau , que sur les soignants, qui n'en peuvent plus.

La catastrophe sanitaire actuelle est doublée d'une catastrophe sociale sans précédent.

Selon le secours catholique le pays compte 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, 1 habitant sur 6 ...

Et la priorité du gouvernement , si l'on en croit l'actualité de l'Assemblée nationale, est un projet de loi modifiant la loi de 1881 sur la liberté de la presse avec pour conséquence et objectif d'interdire la diffusion d'images de violences policières.

Le retour à cette règle antique de désigner le messenger comme responsable de la mauvaise nouvelle qu'il apporte ...

Il faut revenir à la raison et cesser de considérer la population comme dangereuse, et les libertés comme des contraintes.

Voilà brièvement le contexte général de ce CHSCT M, pour décrire une situation très anxiogène pour les agents , qu'ils exercent en télétravail ou en présentiel.

Le très récent décret sur la situation des personnes vulnérables et sa circulaire pour la fonction publique corrigent, enfin, le décret scélérat du 29 août qui renvoyait le plus grand nombre des agents concernés au travail en présentiel , les exposant ainsi à un risque grave pour leur santé , et pour celle de leur entourage.

Malgré tout ce nouveau décret est plus restrictif sur les conditions d'accès à l'autorisation d'absence et il oublie scandaleusement les agents cohabitant avec des personnes vulnérables.

La CGT demande que ces agents cohabitant avec une personne vulnérable aient un droit d'accès à l'autorisation d'absence, comme c'était le cas lors du confinement du printemps.

Comme c'était également le cas au printemps, la CGT demande l'abrogation du jour de carence dispositif incitant au présentisme particulièrement irresponsable en période épidémique, ou a minima sa suspension, comme lors du précédent confinement également.

La CGT demande également un moratoire sur les réformes en cours et prévues, en interprofessionnel sur l'assurance chômage et les retraites, et, pour les agents du ministère, la suspension des réorganisations, en Dreal, en DIR avec les projets RRN 20-30, au Cerema, etc. Il n'est pas acceptable que pendant la crise, pendant le confinement, ces projets qui impacteraient fortement les conditions de travail, la santé physique et mentale des agents soient mis en œuvre sans les indispensables et préalables phases d'études, la consultation dans des conditions normales des instances, et l'échange approfondi avec les agents et leurs représentants.

Notre connaissance fine du terrain nous fait constater l'hétérogénéité des situations de travail des agents, pour des mêmes missions.

Ceci est le résultat de consignes trop générales et d'un laisser faire du ministère au prétexte d'adaptation locale.

Cela représente des inégalités de traitements préjudiciables aux agents.

La CGT demande une homogénéisation des consignes et des pratiques.

Cette gestion locale ressemble malheureusement très souvent à de la navigation à vue et l'anticipation n'est pas au rendez-vous.

La CGT est inquiète des conséquences sur leur santé de la présence simultanée dans les locaux et les chantiers de tous les agents des DIRs dont les activités ne sont pas télétravaillables, c'est-à-dire l'ensemble des personnels de l'exploitation.

Cela risque de multiplier les fermetures de centres d'exploitation par l'absence de tout ou partie des agents contaminés ou cas contact, comme déjà observé dans plusieurs DIRs ces dernières semaines (DIR Ouest, DIR IF, etc.)

Ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques en cette période de viabilité hivernale en termes de continuité de service et de maintien de la circulation.

Nous attendons des réponses à ces questions et des solutions aux problèmes posés.

La CGT assure les agents de leur plein soutien dans cette période et se tient à leur disposition.

### **Compte rendu :**

La SG ne comprend pas la position de la CGT et l'estime paradoxale (pas étonnant !) sur l'arrêt des activités de loisirs et notre demande de précaution et l'évocation de la catastrophe sanitaire.

Pour la CGT, c'est la politique du gouvernement qui est paradoxale avec un état d'urgence sanitaire et un confinement mais l'ouverture des écoles et la poursuite des activités économiques ...

**La SG répond sur la situation des personnes vivant avec des personnes vulnérables qu'elle ne peut pas déroger à la circulaire de la DGAFP et que les ASA ne sont pas possibles ; même réponse pour le jour de carence !**

**Sur l'arrêt des réformes, la SG répond qu'on n'arrête pas l'activité donc on continue les réformes !**

Sur l'hétérogénéité des situations, la SG a identifié en effet des services où le taux de télétravail est faible et demande aux chefs de service de faire le nécessaire.

La CGT répond que ce n'est pas notre rôle de mandatés en CHSCTM de prendre acte des textes de la fonction publique et qu'on peut avoir une position propre au ministère et que le CHSCTM ne doit pas se réduire à une chambre d'enregistrement.

Sur l'hétérogénéité, la CGT souligne que c'est bien parce que les DUERP ne sont pas homogènes qu'il existe cette hétérogénéité. La CGT démontre que pour certaines activités comme

l'hydrométrie en DREAL, certaines régions estiment que cette activité est télétravaillable et pas d'autres. Pourquoi ?

Sur la situation au ministère, 1161 agent.es ont eu le COVID depuis le début de l'épidémie soit 2,67 % de l'effectif.

Aujourd'hui, 42 % des agents peuvent télétravailler mais pas 5 jours par semaines (39 % 5 jours par semaine, 19 % 4 j, 16 % 3j, 14 % 2j et 12 % 1j) et 37 % des agents ne peuvent pas télétravailler !

La CGT met en avant que les chiffres remontés au ministère sur l'étendu de la situation épidémiologique dans les services ne sont pas bon car d'un service à l'autre, l'instruction est adaptée différemment (exemple : cas contacts à risques de l'instruction ne sont pas considéré comme tels dans les services).

Sur la discussion sur [le décret du 10 novembre](#) et [sa circulaire d'application dans la fonction publique](#) relatifs à la situation des personnes vulnérables, la CGT s'étonne du délai pour le gouvernement pour sortir ce texte et d'avoir laissé les agents vulnérables dans le flou. La CGT souligne que ces textes ne sont pas un retour aux dispositions du décret du 5 mai: Les exigences prévues avant la mise en autorisation d'absence sont plus importantes. Elles passent par l'avis du médecin du travail en cas de litige. La CGT rappelle que de nombreux agents n'ont pas accès à un médecin du travail et s'inquiète pour certaines situations individuelles.

En outre, la CGT demande à ce que le ministère informe l'ensemble des agents des possibilités d'aménagements de postes pour les personnes fragiles et que la procédure pour pouvoir en bénéficier soit cadrée au niveau national, pour que les agents ne soient pas soumis à des demandes de pièces supplémentaires arbitraires des chefs de services locaux.

Sur les personnes proches de personnes vulnérable la situation n'est pas acceptable en les obligeant du jour au lendemain de reprendre le travail sur site.

La CGT dépose une motion au vote :

**« le CHSCTM demande que les ASA pour les proches cohabitant avec des personnes vulnérables soient rétablies comme c'était le cas dans la première période du confinement »**

Concernant les agents ayant été atteint par le COVID, la CGT souligne le taux important dans les DIRs et souligne que ce n'est pas étonnant vu l'organisation du travail qui impose la proximité aux agents. De plus, on constate que des agents malades viennent quand même travailler ! La CGT souligne le rythme du retour d'astreinte ( parfois d'une semaine sur 2 ! ) notamment dans cette période d'activation de la viabilité hivernale et alerte sur les fermetures de centres d'exploitation qui pourraient intervenir , du fait de l'absence de plusieurs agents (malades ou cas contact) , et vue également l'insuffisance des effectifs.

Cela s'est déjà produit dans plusieurs DIRs ( DIR CO, DIR IF, DIR O ...)

La CGT dépose une motion au vote :

**« le CHSCTM demande que le jour de carence soit abrogé, dispositif inutile et dangereux en période d'épidémie »**

FO, CFDT et l'UNSA votent aussi pour ces 2 motions.

Vos représentants CGT au CHSCT M